

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 10 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-49**

**Objet : Tarification des services non soumis aux autorités de tutelle pour 2025**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Présent-e-s :** Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE,  
Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Maryse ARTHAUD,  
Madame Agathe FORT, Madame DEMARS Virginie, Madame BETEND Muriel,  
Mr Jean-Joseph PARRIAT, Madame Sophie HINSCHERGER,  
Monsieur Nicolas BOILLOUX, Monsieur Frédéric GEAI

**Procurations :** Monsieur Mathieu GARABEDIAN donne pouvoir à Monsieur Cédric  
VAN STYVENDAEL

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

**Excusé-e-s :** Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY,  
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

Mesdames, Messieurs,

Afin de faire face à l'augmentation mécanique des charges qui pèsent sur nos services, une réactualisation des tarifs pratiqués par le CCAS (hors tarifs hébergement et dépendance dont la tarification est fixée par la Métropole) est proposée pour l'année 2025.

L'orientation retenue a été une hausse de 1%, sachant que, pour une bonne compréhension des usagers, les prestations sont arrondies aux 5 centimes les plus proches, ce qui peut faire varier les pourcentages de manière minime.

Il est à noter que, pour les repas, l'année dernière une hausse de 7.11% avait été appliquée.

Depuis l'année 2024, il avait été décidé d'utiliser la même méthode de calcul de revalorisation tarifaire que la Direction de la Restauration Municipale. Cette dernière se base sur l'indice des prix à la consommation et la valeur du point d'indice des salaires de la collectivité.

Ainsi, la DRM a mis en place une formule de révision annuelle que la DSLI utilise dorénavant.

**1/ Tarif des repas servis en établissements (Résidences Autonomie, EHPAD)**

	Rappel années antérieures			Proposition 2025	
	Tarif 2023	Tarif 2024	% de hausse	Proposition 2025	% de hausse
Repas pris au restaurant (résidents RA, invités RA et EHPAD)	8,85 €	9,45 €	6,78%	9,55 €	1%
Panier repas porté en appartements (résidences uniquement)	9,75 €	10,45 €	7,18%	10,55 €	1%
Personnel	4,75 €	5,05 €	6,31%	5,10 €	0,99%
Collation du soir	3,30 €	3,55 €	7,5%	3,60 €	1,4%
Petit déjeuner	3 €	3,2 €	6,66%	3,25 €	1,5%
Déduction absence repas (ehpad)	15 €	15 €		15 €	0%

Ces recettes seront enregistrées au compte 706 du budget annexe Etablissements et Services Médico Sociaux.

**2/ Tarif des activités dispensées par les établissements (Résidences Autonomie, plateforme de Répit)**

	Rappel années antérieures			Proposition 2025	
	Tarif 2023	Tarif 2024	% de hausse	Proposition 2025	% de hausse
Animations en résidence	31,35 €	31,35 €	0%	32 €	2%

Les recettes seront enregistrées au compte 7085 « prestations délivrées aux usagers » au budget annexe Etablissements et Services Médico Sociaux.

### 3/Tarifs des chambres et appartement d'hôte en résidence autonomie

	Rappel années antérieures			Proposition 2025	
	Tarif 2023	Tarif 2024	% de hausse	Proposition 2025	% de hausse
Chambre d'hôte par nuit	18,80 €	20,10 €	6,9%	20,50 €	1,9%
Appartement d'hôte par nuit	26,15 €	28 €	7,11%	28,5 €	1,7%

### 4/ Tarif du portage de repas à domicile

Pour rappel, la prestation comprend le repas, le conditionnement individuel et la livraison à domicile. A la différence d'un service traiteur classique, le porteur a, au-delà de la fonction de livreur, une mission de veille et une approche bienveillante de la personne aidée, avec une attention accentuée en période estivale.

	Rappel années antérieures			Proposition 2025	
	Tarif 2023	Tarif 2024	% de hausse	Proposition 2025	% de hausse
Tarif normal	9,9 €	10,60 €	47,11%	10,70 €	1 %
Tarif intermédiaire *	7,30 €	7,80 €	6,8%	7,90 €	1,2 %

*\* Tarif intermédiaire : personnes dont les ressources mensuelles sont au plus égales à 130 % du minimum vieillesse.*

Ces recettes seront enregistrées au compte 706888 fonction 4238 du budget principal.

5/ Autres prestations résidences autonomes

	Rappel années antérieures			Proposition 2025	
	Tarif 2020	Tarif 2021 et 2022, 2023, 2024	% de hausse	Proposition 2025	% de hausse
Prix mensuel place de parking résidence Château Gaillard	gratuit	33,00 €	n/a	35,00 €	0,6%
Doubles des badges ou des clés en résidence	pas d'offre	15,00 €	n/a	16,00 €	0,6%
Remplacement de la montre à détection de chute Château Gaillard	pas d'offre	610,00 €	n/a	610,00 €	0%

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir accepter les différentes tarifications proposées pour l'année 2025.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
 Pour copie conforme à l'original  
 Villeurbanne, le 11 décembre 2024  
 Le Président  
 Cédric Van Styvendael

